

## COMMUNE DE SCHWOBSHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 JUILLET 2016 à 20h00

Date de convocation : 24 juin 2016

Nombre de conseillers élus: **11**  
Nombre de conseillers en fonction: **10**  
Nombre de conseillers présents: **09**

***Sous la présidence de Madame KEMPF Denise, Maire***

**PRESENTS** : BARMES Gabrielle (arrivée au point 2), FROMMER Olivier, HAUMESSER Rémy, JEHL Sandrine, KLUMB Manu, OHNET Claude, ROHR Michel, SCHMITT Nathalie.

**ABSENTS Excusés** : ZUMSTEEG Jean-Denis

**ABSENTS** : /

#### ***1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 23/05/2016 et désignation d'un secrétaire de séance***

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2016 a été soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Rémy HAUMESSER désigné unanimement.

**ADOPTE À L'UNANIMITE.**

#### ***2. TRAVAUX***

Travaux CCRM : Les travaux effectués par l'entreprise STRADA pour le compte de la CCRM sont pratiquement terminés : à l'entrée nord, à l'entrée ouest, la placette près de la mairie et à la benne à verre.

Il reste à la charge de la commune les aménagements des espaces verts, qui ont été portés au budget d'investissement pour 5 000 €.

Madame Le Maire présente un devis de l'entreprise SAINT-PAUL ESPACES VERTS de Bindernheim pour un montant de 816.00 € HT pour l'agencement de la place entre la rue Principale et la rue de l'Ecole. Le Conseil valide ce devis pour terminer les travaux

Il souhaite également se renseigner pour le coût des aménagements de l'entrée du nord du village.

Claude OHNET questionne Madame Le Maire sur la matérialisation prévue d'un passage piéton près des travaux effectués à l'entrée ouest. Elle l'informe que ce dernier est prévu dans le marché et devrait être réalisé prochainement par l'entreprise STRADA.

Abribus : Suite à son entrevue avec M. Le Sous-Préfet de Sélestat, Madame Le Maire informe le Conseil que des subsides de DETR peuvent faire l'objet d'attributions supplémentaires. C'est le cas pour le projet de l'abribus, qui sera subventionné à hauteur de 40%.

Elle présente le devis de l'entreprise ROHR pour un montant de 5 919.00 € HT, complété par la vitre latérale de l'entreprise BRAUN BOIS & ALU pour un montant de 590 € HT. En concurrence avec l'entreprise BOIS2BOO pour un montant de 6 860.10 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise ROHR, complété par l'entreprise BRAUN BOIS&ALU,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat.

**ADOpte À L'UNANIMITE.**

Site Internet : Le dossier DETR a été retenu et le projet sera subventionné à hauteur de 40% sur un montant évalué à environ 2 500 € HT.

Madame Le Maire sollicite des volontaires pour travailler sur l'élaboration du site internet de la commune. Olivier FROMMER se propose pour accompagner Nathalie SCHMITT sur ce dossier.

Aire de pétanque : A ce jour, aucun retour quant à une possible subvention par la DETR.

Presbytère : \* Suite au dernier conseil, le choix émis par le Conseil Municipal d'une distraction partielle du presbytère à l'exclusion d'un appartement qui serait loué à titre précaire a été pris en compte par le chanoine XIBAUT. Cependant, il faut désormais que le Conseil de Fabrique valide également ce point. Dès que possible il faudra transmettre un plan au Chanoine, lui indiquant le logement loué à titre précaire. Puis un arrêté préfectoral sera pris en ce sens.

- \* Les Architectes travaillent et ont proposé ce matin un rapport de diagnostic. Il convient de l'étudier plus en détail pour relever les points à discuter. Une prochaine date sera fixée et chaque conseiller disponible pourra y prendre part.
- \* Relogement des locataires : Une piste est actuellement à l'étude mais rien de concret pour le moment.

Travaux d'entretien de voirie : Manu KLUMB Adjoint, relate la visite conjointe de la CCRM et des référents voiries de chaque commune membre qui s'est déroulée le 30 juin dernier. Cette visite étalée sur toute la journée, faisait un point précis des travaux à effectuer dans chaque village. Une liste des besoins en travaux d'entretien avait été transmise à la CCRM en février dernier pour notre commune.

Elle comprenait entre autre, l'abaissement du trottoir au niveau du passage piéton de l'église pour l'accessibilité, qui sera réalisé. Si les crédits sont suffisants d'autres travaux d'entretien comme la réfection du trottoir rue Principale du n°13 au n°19 et la fissure près du Steimattli pourraient être réalisés.

Olivier FROMMER souligne qu'il serait intéressant de pouvoir casser l'angle pour accéder à la rue des Lilas depuis la rue de Baldenheim, comme cela vient d'être réalisé lorsque l'on vient du village.



### **3. CENTRE DE GESTION – RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

Madame Le Maire rappelle le courrier du Centre de Gestion relatif au groupement de commande en vue d'élaborer un diagnostic des risques psychosociaux des agents.

Compte tenu des informations prises auprès des autres communes du secteur et de la Communauté des Communes du Ried de Marckolsheim, il serait de bon augure de se joindre à ce groupement de commande pour réduire les coûts de cette obligation qui pèse sur les collectivités.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **ACCEPTE** de participer au groupement de commande pour le diagnostic des risques psychosociaux organisé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin,

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

### **4. FONDS DE SOLIDARITE AUX COMMUNES SINISTREES**

Suite aux inondations que certains villages du département ont connues, l'Association des maires du Bas-Rhin, représentée par son Président, M. Claude KERN, propose d'instituer un Fonds de solidarité à destination de ces communes.

Certaines communes et certains épisodes seront reconnus en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel.

L'Association des maires du Bas-Rhin a ouvert un compte bancaire pour collecter les fonds afin de venir en aide aux communes et EPCI sinistrées, pour les biens qui ne pourraient bénéficier d'un régime d'indemnisation.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de verser la somme de 250 € à l'association des maires du Bas-Rhin sur le compte bancaire spécialement créé « Fonds de solidarité inondation », en faveur des communes et EPCI sinistrées du Bas-Rhin, CCP n° FR3320041010150670812D03621,
- **DECIDE** de porter cette dépense au chapitre 022 – Dépense imprévue de fonctionnement

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

### **5. FISCALITE – TAXE D'AMENAGEMENT**

Madame Le Maire rappelle la délibération du 27/11/2011 instaurant la mise en place de la taxe d'aménagement sur la commune au taux de 1% pour une durée de 3 ans.

Elle rappelle également la délibération du 28/11/2014 instaurant le renouvellement de cette taxe par tacite reconduction d'année en année sauf renonciation expresse ou modification de taux.

Afin de permettre à la commune d'augmenter ses recettes d'investissement, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de porter à 2 % le montant de cette taxe à compter du 01 janvier 2017, en complément de la part départementale de 1.25%

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** le maintien du taux actuellement en vigueur de 1%

**ADOpte À 5 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE.**

## **6. BUDGET – DECISION MODIFICATIVE**

Suite à l'avance à verser à l'architecte, il convient de procéder à une décision modificative pour alimenter le compte d'avance non prévu initialement au budget.

Il convient d'alimenter le chapitre 238 – Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations corporelles.

Il est proposé de moduler en section dépense d'investissements :

Du chapitre 21-immobilisations corporelles, article 21318 bâtiments publics – presbytère	-1 215 €
Au chapitre 23 –immobilisations en cours, article 238 avance et acompte versés...	+1 215 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** la décision modificative,
- **AUTORISE** la modification du budget en ce sens.

**ADOpte À L'UNANIMITE**

## **7. DIVERS & INFORMATIONS**

Aire de Jeu : La structure de jeu près de l'école doit être vérifiée pour la mise à jour du registre de sécurité. Olivier FROMMER et Rémy HAUMESSER se chargeront de cette tâche au cours de la semaine.

Photocopies associations : La municipalité a été interrogée sur la possibilité de pouvoir effectuer des copies au sein de la communes puisque les facilités jusqu'alors accordées par la communauté de commune ne sont plus d'actualité.

Le Conseil Municipal décide de permettre à chaque association du village de pouvoir faire ses copies à la mairie en déposant 2 jours avant les documents à imprimer, les limitant à 1000 copies A4 en noir et blanc par an. Cette information sera transmise à chaque Président d'association.

Balayage des rues : Madame Le Maire signale au Conseil Municipal qu'une demande de coût a été faite, concernant le balayage des rues de la commune par une entreprise. Le coût du passage d'une balayeuse est de 291 € HT si le passage est réalisé en même temps qu'une commune des environs, sinon il passe à 360 € HT. Il faut également y ajouter un droit de décharge de 16 € HT la tonne.

Claude OHNET questionne sur la motivation d'une telle demande. Madame Le Maire lui indique que la propreté et l'image du village motivent cette demande, propreté laissant à désirer par endroits.

Après réflexion, le Conseil propose d'effectuer un passage test qui resterait exceptionnel.

Vidéoprojecteur / écran : Madame Le Maire propose d'acquérir un vidéoprojecteur pour la commune, ce qui éviterait la réservation de celui de la CCRM. De plus une offre de PEARL propose ce type de matériel à bas prix. Michel ROHR semble sceptique sur sa fiabilité.

Pique-nique de la commune : La date est fixée au 11 septembre ou 18 en cas de mauvais temps. Les jeux en bois qui ont connus un vif succès l'an passé seront réservés par Olivier FROMMER.

Primaires des Républicains : Un message du Député Antoine HERTH sollicite les conseillers municipaux pour la tenue des bureaux de vote des primaires des Républicains les 20 et 27 novembre 2016. Personne ne souhaite y prendre part.

FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) :

Le Maire fait part de la participation et du montant à verser au titre du FPIC (participation au niveau CCRM). Ce montant est calculé en fonction du revenu et du potentiel fiscal par habitant de la commune. Le montant à verser a doublé en 2 ans, passant de 1 750 € en 2014 à 3 850 € en 2016. Et ceci malgré le fait que SCHWOBSHEIM a le revenu et le potentiel fiscal par habitant le plus faible de toutes les communes de la CCRM.

Ossuaire : Michel ROHR a été interpellé pour savoir si la plaque de l'ossuaire au cimetière serait identifiée afin que les enfants ne l'utilisent pas pour une surface de jeu. A ce jour, rien n'est envisagé dans ce sens.

Affichage des Procès-Verbaux : Depuis les deux derniers Conseils Municipaux, seul un compte-rendu de séance était affiché à la place des Procès-Verbaux pour un souci de respect du délai de publicité. Michel ROHR, ainsi que certains administrés souhaiteraient revoir l'affichage des Procès-Verbaux. Cette remarque a été prise en compte et les Procès-Verbaux seront à nouveau affichés.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 22 h 15 mn*

A Schwobsheim, le 11 juillet 2016

Le Maire,

Denise KEMPF

